



Avis d'audience par écrit

Le 29 septembre 2025

Réf. : 2025-H-107

La CCSN tiendra une audience par écrit sur la demande d'Ontario Power Generation visant à installer et à exploiter un système d'irradiation de cibles pour la production d'isotopes médicaux sur d'autres tranches à la centrale nucléaire de Darlington

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience publique fondée sur des mémoires en décembre 2025. L'audience portera sur l'examen d'une [demande](#) présentée par Ontario Power Generation (OPG) visant à modifier le fondement d'autorisation de son permis d'exploitation d'un réacteur de puissance pour la [centrale nucléaire de Darlington](#). Celle-ci se trouve dans la municipalité de Clarington (Ontario), sur la rive nord du lac Ontario, et sur les terres et les eaux traditionnelles des Michi Saagiig Anishinaabeg. Ce territoire est aussi couvert par le Traité Gunshot (1787-1788), les Traités Williams (1923) et l'Accord de règlement concernant les Traités Williams (2018).

Le fondement d'autorisation actuel d'OPG lui permet d'installer et d'exploiter un système d'irradiation de cibles à la tranche 2 de Darlington seulement. Le système sert à produire des isotopes médicaux. OPG cherche par la présente demande à obtenir l'autorisation d'installer ce même système sur d'autres tranches de la centrale nucléaire de Darlington.

Mémoires présentés dans le cadre de l'audience

La Commission examinera les mémoires d'OPG, du personnel de la CCSN et des intervenants. Par la suite, elle délibérera et rendra une décision concernant la demande d'OPG, après quoi un compte rendu de décision sera publié sur le site Web de la CCSN et pourra être obtenu sur demande auprès du Greffe de la Commission. La Commission devrait rendre une décision en **décembre 2025**.

[La demande d'OPG](#) (en anglais) et les recommandations du personnel de la CCSN seront disponibles sur le site Web de la CCSN, à cnsc-ccsn.gc.ca, ou sur demande auprès du Greffe de la Commission. Les recommandations du personnel de la CCSN pourront être consultées après le **10 octobre 2025**.

Interventions

En vertu de l'article 19 des [Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire](#) (les Règles), les personnes qui ont un intérêt ou une expertise concernant le dossier à l'étude ou qui possèdent des renseignements pouvant aider la Commission à rendre une décision sont invitées à commenter par écrit la demande d'OPG.

Les demandes d'intervention doivent être déposées auprès du Greffe de la Commission d'ici le **27 novembre 2025** au moyen du [formulaire de demande en ligne](#), par courriel à l'adresse interventions@cnsccsn.gc.ca, ou aux coordonnées indiquées ci-dessous.

La demande d'intervention doit inclure les renseignements suivants :

- un mémoire comprenant les commentaires qui seront présentés à la Commission ainsi qu'une annexe contenant tous les documents cités en référence dans le mémoire
- le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel du demandeur

Tous les mémoires pourront être téléchargés à partir du site Web de la CCSN, à cnsccsn.gc.ca, ou obtenus sur demande auprès du Greffe de la Commission. Les renseignements personnels, comme l'adresse et le numéro de téléphone, sont essentiels pour relier le mémoire à son auteur. Veuillez présenter vos renseignements personnels sur une page distincte si vous voulez assurer leur confidentialité.

Obligation de fournir des documents à des fins de registre

En vertu de l'article 15 des Règles, toute preuve documentaire, tout mémoire ou autre déposé auprès de la Commission doit être mis à la disposition des participants et du public (sous réserve des mesures de confidentialité prises par la Commission, comme il est décrit ci-dessous).

Les mémoires doivent être déposés en suivant l'orientation présentée dans la [Directive sur la présentation de preuves documentaires à inclure au dossier](#).

Confidentialité

Conformément à l'article 12 des Règles, la Commission peut décider de prendre des mesures pour protéger les renseignements confidentiels. Les personnes qui envisagent de soumettre des renseignements pouvant être confidentiels sont priées de suivre l'orientation dans la [Directive sur les demandes de confidentialité](#).

Pour en savoir plus sur le processus d'audience publique de la Commission, sur le titulaire de permis ou l'installation à l'étude, ou encore pour demander des documents :

Agente du tribunal, Greffe de la Commission
Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater, C.P. 1046, succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 343-576-7629

Télec. : 613-995-5086

Courriel : interventions@cnsccsn.gc.ca

Site Web : [Participer à une audience publique de la Commission](#)

Pour toute question à l'intention du titulaire de permis :

Directrice, Stratégie des affaires réglementaires

Ontario Power Generation

889 Brock Rd

Pickering (Ontario) L1W 3J2

Courriel : kristina.bramma@opg.com

Site Web : <http://www.opg.com> (en anglais)